

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 490 191

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21) **N° 80 20060**

(54) Couvercle adaptable sur un corps de boîte à base rectangulaire.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). B 65 D 51/22, 43/16.

(22) Date de dépôt 15 septembre 1980.
(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 11 du 19-3-1982.

(71) Déposant : Société anonyme dite : CHOCOLAT POULAIN, résidant en France.

(72) Invention de : Guy Martin.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Germain et Maureau, Le Britannia, Tour C,
20, bd Eugène-Déruelle, 69003 Lyon.

- 1 -

La présente invention a pour objet un couvercle adaptable sur un corps de boîte à base rectangulaire. Plus particulièrement, elle concerne un couvercle en matière plastique, rapporté sur un corps de boîte à base rectangulaire réalisable en complexe carton/papier revêtu d'aluminium, et pouvant être initialement obturé par un opercule en aluminium scellé au sommet dudit corps.

Ce genre d'emballage est notamment utilisé pour le conditionnement de produits alimentaires, notamment sous forme de poudre. D'une façon générale, il offre l'avantage d'une bonne conservation du produit avant ouverture de l'opercule, et d'une utilisation facile de la boîte après ouverture de l'opercule, avec possibilité de fermeture normale, grâce au couvercle. De plus, des images ou objets divers peuvent être facilement logés entre l'opercule en aluminium et le couvercle. Toutefois, dans les réalisations connues de ce genre, le couvercle est simplement posé au sommet du corps de boîte et coincé entre les parois de ce corps, au-dessus de l'opercule, ce qui ne garantit pas l'inviolabilité de la boîte et ne procure pas un système d'ouverture-fermeture mécanique, par exemple articulé.

La présente invention vise à remédier à ces inconvénients, en fournissant un couvercle perfectionné, assurant l'inviolabilité de la boîte tout en facilitant son utilisation après la première ouverture.

A cet effet, elle a essentiellement pour objet un couvercle adaptable sur un corps de boîte à base rectangulaire, du genre rappelé en introduction, qui est constitué par une base de forme générale rectangulaire possèdant une section en "U" renversé et venant coiffer le bord supérieur du corps de boîte, auquel ladite base est collée, et par une partie supérieure ouvrante reliée à la base au moyen d'une charnière, s'étendant suivant l'un des côtés de la boîte, et aussi initialement au moyen d'une bande arrachable, s'étendant sur au moins une partie des trois autres côtés de la boîte.

La base rectangulaire de ce couvercle, avec sa section

- 2 -

en "U", permet de centrer le couvercle sur le corps de boîte de forme correspondante, de donner de la rigidité au corps de boîte après collage sur ledit corps, et aussi de maintenir le couvercle sur le corps de boîte. Après arrachage de la bande assurant l'inviolabilité, l'utilisateur dispose d'un couvercle avec partie supérieure pivotante autour de la charnière ; pour le maintien en place de cette partie ouvrante, lors des fermetures successives ultérieures de la boîte, des moyens d'encliquetage sont avantageusement prévus, sur la partie ouvrante et sur la base du couvercle.

De toute façon, l'invention sera bien comprise, et d'autres caractéristiques seront mises en évidence, à l'aide de la description qui suit, en référence au dessin schématique annexé représentant, à titre d'exemple non limitatif, une forme de réalisation de ce couvercle adaptable sur un corps de boîte à base rectangulaire :

Figure 1 est une vue en perspective du couvercle seul, dans son état initial ;

Figure 2 est une vue en coupe verticale du même couvercle, mis en place sur un corps de boîte, toujours dans son état initial ;

Figure 3 est une vue en coupe similaire à figure 2, mais montrant ce couvercle en position ouverte, après arrachage de sa bande d'inviolabilité.

Le couvercle en matière plastique représenté au dessin comprend une partie supérieure ouvrante 1 formée d'une face rectangulaire 2, à angles arrondis, et d'un rebord 3 tourné vers le bas. Cette partie supérieure 1 est reliée par une charnière 4, s'étendant le long d'un grand côté, à une base 5 de forme rectangulaire, qui est la partie adaptée sur le sommet du corps de boîte 6 de forme correspondante, pouvant être réalisé en complexe carton/papier revêtu d'aluminium.

Comme le montrent plus particulièrement les vues en coupe des figures 2 et 3, la base 5 possède, en section, la forme d'un "U" renversé avec deux ailes 7 et 8 de

- 3 -

hauteurs inégales. Cette conformation en "U" vient coiffer le bord supérieur du corps de boîte 6, l'aile 7 de plus grande hauteur se plaçant extérieurement, et l'aile 8 de plus faible hauteur se plaçant intérieurement. La base 5 du couvercle est collée, sur l'extérieur du corps de boîte 6, au sommet de ce dernier, par l'aile extérieure 7 de sa conformation en "U".

Dans une variante, l'aile intérieure 8 de la base 5 peut, au lieu d'être continue, être remplacée par une succession de pattes tournées vers le bas et séparées par des intervalles, qui sont suffisantes pour centrer le couvercle sur le corps de boîte 6.

Dans l'état initial du couvercle, illustré par les figures 1 et 2, la partie supérieure 1 est en outre reliée à la base 5 par une bande arrachable 9, s'étendant sur les trois côtés ne comportant pas la charnière 4. Cette bande 9 est reliée par une ligne de rupture 10 au rebord 3 de la partie 1, et elle passe sous des bossages 11 solidaires de la base 5, et situés à deux des angles de cette base.

La base 5 du couvercle comprend encore une lèvre 12 tournée vers le haut, et se plaçant à l'intérieur du rebord 3 de la partie supérieure 1, dans l'état initial du couvercle et en position fermée.

Dans l'exemple représenté, le corps de boîte 6 est fermé initialement, en plus du couvercle, par un opercule 13 en aluminium, scellé intérieurement au sommet dudit corps 6. La boîte est rendue initialement inviolable par la bande 9, et elle comporte une chambre fermée délimitée par le couvercle et par l'opercule 13, cette chambre permettant de loger des images, des recettes ou autres documents, ou encore de petits objets.

Après arrachage de la bande d'inviolabilité 9, l'utilisateur dispose, comme l'illustre la figure 3, d'une partie ouvrante 1 pivotant autour de sa charnière 4. Pour le maintien en place de ce couvercle, ou plus exactement de la partie supérieure pivotante 1, lors des fermetures ultérieures successives, des dispositions 14 permettant un

- 4 -

encliquetage sont prévues sur le rebord 3 et sur la lèvre
12.

Comme il va de soi, l'invention ne se limite pas à
la seule forme de réalisation de ce couvercle adaptable
5 sur un corps de boîte à base rectangulaire qui a été décrite
ci-dessus, à titre d'exemple ; elle en embrasse, au contraire,
toutes les variantes réalisées d'après le même
principe, quels qu'en soient les détails de réalisation, et
10 quelles qu'en soient les applications, les matériaux et
autres particularités (opercule) ici mentionnés pour le
corps de boîte n'ayant aucun caractère restrictif.

- 5 -

REVENDICATIONS

1. - Couvercle adaptable sur un corps de boîte à base rectangulaire, et plus particulièrement couvercle en matière plastique, rapporté sur un corps de boîte à base rectangulaire réalisable en complexe carton/papier revêtu d'aluminium, et pouvant être initialement obturé par un opercule en aluminium scellé au sommet dudit corps, caractérisé en ce qu'il est constitué par une base (5) de forme générale rectangulaire possédant, en section, la forme d'un "U" renversé venant coiffer le bord supérieur du corps de boîte (6), auquel ladite base (5) est collée, et par une partie supérieure ouvrante (1) reliée à la base (5) au moyen d'une charnière (4), s'étendant suivant l'un des côtés de la boîte, et aussi initialement, au moyen d'une bande arrachable (9), s'étendant sur au moins une partie des trois autres côtés de la boîte.
2. - Couvercle selon la revendication 1, caractérisé en ce que sa base rectangulaire (5) est collée sur l'extérieur du corps de boîte (6), au sommet de ce dernier, par l'aile extérieure (7) de sa conformation en "U".
3. - Couvercle selon la revendication 1 ou 2, caractérisé en ce que la bande arrachable (9) est reliée par une ligne de rupture (10) à un rebord (3) de la partie supérieure ouvrante (1), et passe sous des bossages (11) solidaires de la base (5).
4. - Couvercle selon la revendication 3, caractérisé en ce que sa base (5) comprend encore une lèvre (12) tournée vers le haut, et se plaçant à l'intérieur du rebord (3) de la partie supérieure ouvrante (1).
5. - Couvercle selon la revendication 4, caractérisé en ce que des moyens d'encliquetage en position de fermeture (14) sont prévus, d'une part, sur le rebord (3) de la partie supérieure ouvrante (1) et, d'autre part, sur la lèvre (12) de la base (5).

FIG.1

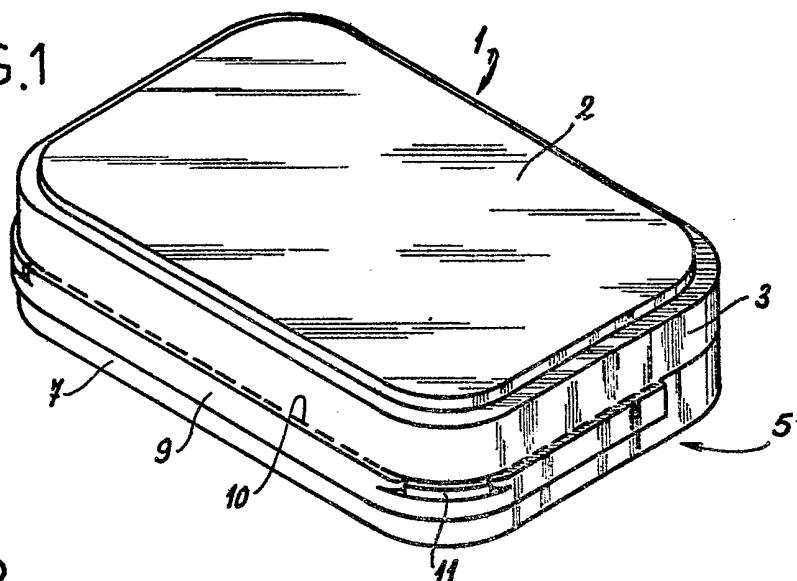


FIG.2

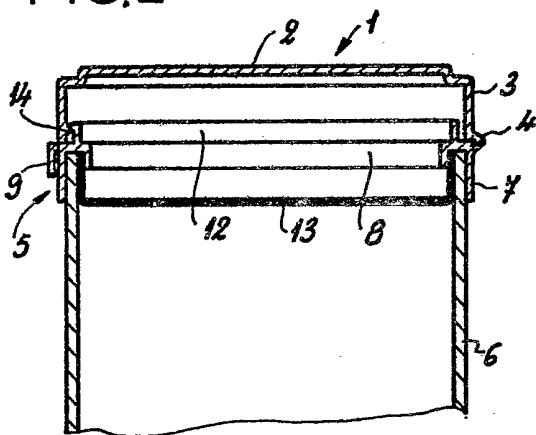


FIG.3

